

15 mois de prison pour un pirate britannique

Les peines sanctionnant les pirates informatiques sont de plus en plus sévères. Au grand bonheur du BSA (Business Software Alliance) qui traque sans relâche les hackers de tous poils, dans tous les pays.

Cette fois, la peine de quinze mois ferme infligée à un jeune pirate de 23 ans peut être considérée comme un exemple. Mais cette sévérité est à la hauteur des trois années d'enquête du BSA sur le jeune homme. Le dénommé Bilal Khan vendait sur des sites d'enchères des copies des produits stars de Adobe ou encore Macromedia. Selon le BSA, son petit commerce aurait généré environ 435.000 euros par an. Il devra payer une amende de 22.000 euros mais n'ira pas en prison car sa peine a été effectuée lors de sa détention provisoire.